

**Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale**



Secrétariat Exécutif

**Direction du Commerce,
de l'Industrie et du Tourisme**

**6th Global Forum sur l'Energie durable
29 Novembre au 1 Décembre 2006
Vienne (Auriche)**

**The Strategic way forward (potential, priorities and suggestions
to overcome obstacles) and the specific
regional concerns in regard to CSD-15;**

Contribution de la CEMAC

Sommaire :

- ❖ Brève présentation de la CEMAC
- ❖ Dispositions du Traité relatives à l'Énergie
- ❖ État des initiatives de la CEMAC en matière d'énergie
- ❖ Mise en œuvre de la politique secteur énergétique de la CEMAC

I/ BREVE PRESENTATION DE LA CEMAC

a) La CEMAC est composée de six États

- Le Cameroun (Yaoundé) ;
- Le Centrafrique (Bangui) ;
- Le Gabon (Libreville) ;
- Le Congo (Brazzaville) ;
- La Guinée Équatoriale (Malabo) ;
- Le Tchad (N'djamena).

b) La CEMAC est officiellement constituée le 25 juin 1999 à Malabo (Guinée Équatoriale)

c) Les Institutions de la CEMAC

- ❑ La CEMAC est une organisation de quatre institutions à la fois solidaires et autonomes qui sont:
 - L'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC);
 - L'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC);
 - La Cour de justice Communautaire (CJC);
 - Le Parlement Communautaire (PC).

c) Les objectifs statutaires

Le Traité confère à la Communauté la mission essentielle de promouvoir un développement harmonieux des États membres dans le cadre de l'institution des deux Unions ; Union Économique de l'Afrique Centrale Économique et Union Monétaire de l'Afrique Centrale. Dans chacun de ces deux domaines, les États membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation d'union, susceptible de parachever le processus d'intégration régionale.

e) Bilan de la 1^{ère} ETAPE du processus de l'Intégration Economique :

- ❑ Le Bilan présenté à la Conférence des Chefs d'État à Libreville en février 2005 a porté sur :
 - La mise en place des Institutions;
 - L'aménagement du cadre macro-économique;
 - La coordination des politiques sectorielles;
 - La mise en place d'un cadre de sécurité;
 - La coopération internationale;
 - Les obstacles rencontrés et les recommandations.

f) La seconde étape axée sur Quatre (4) objectifs(2005-2009):

- ❑ Établir la libre circulation des biens, services et facteurs de production;
- ❑ Mettre en œuvre des actions communes dans les domaines clés (voir liste des domaines);
- ❑ Engager un processus de coordination des politiques en matière d'environnement et d'énergie;
- ❑ Renforcer, améliorer et interconnecter les infrastructures de télécommunication et de transport.

II/ Les dispositions du Traité de la CEMAC relatives à la promotion du secteur énergie :

a) La Convention régissant l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC) en ses sections 4 et 5 et les Articles dans 31 à 41, définit explicitement les actions communes à entreprendre dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

b) Principes Directeurs de la Coopération régionale énergétique

Extrait du Livre Blanc pour une politique régionale axée sur « l'accès aux services énergétiques par les populations rurales et périurbaines pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)» (2005)

Si l'importance de la coopération régionale est acquise, elle se doit de respecter un certain nombre de principes, notamment :

- 1) **la subsidiarité** qui s'applique à toute politique régionale et commande que ne soit traité au niveau régional que les domaines pour lesquels l'action régionale est censée être plus efficace que l'action nationale ;
- 2) **la cohérence, concertation, et coopération** qui revêtent une importance toute particulière du fait de la lourdeur des investissements, de l'enjeu de pouvoir accéder à un marché taille régional, ou encore de la complémentarité des situations entre pays importateurs et exportateurs d'énergie. Elle inclut la coopération avec les autres institutions sous-régionales ;
- 3) **une approche multi sectorielle** : les programmes énergétiques reposeront sur une approche basée sur l'identification des besoins et des services pour le développement et sur la coordination avec les autres investissements sectoriels pour assurer la présence des équipements d'usage et donc, d'un marché. Les programmes passés tenant d'une logique essentiellement, voire uniquement sectorielle, ont montré leur effet d'entraînement limité sur les dynamiques de développement ;

4) la neutralité technologique : les programmes énergétiques s'attacheront à une neutralité technologique, afin que, suivant les contextes locaux et nationaux, la technologie offrant la meilleure solution d'un point de vue économique à long terme puisse être retenue. Cette neutralité s'applique en particulier dans la comparaison des solutions centralisées et décentralisées et de mobilisation des énergies renouvelables coûteuses en investissements. Elle implique également de prendre en compte les externalités dans les analyses comparatives de solutions techniques ;

5) la promotion du partenariat public – privé, ce partenariat devra couvrir aussi bien les aspects techniques, de gestion des systèmes, de mobilisation financière que de prise de risque, en particulier risque financier. Il est clairement nécessaire, car tous les acteurs, aussi bien publics (Etat, institutions publiques, collectivités locales et territoriales,...) que privés (entrepreneurs nationaux et locaux, institutions financières, associations et coopératives, ONGs,...) devront être mobilisés. Cette mobilisation nécessitera la mise en place de cadres réglementaires et d'une structure transparente et incitative ;

6) préservation de l'environnement et de développement durable premier lieu au niveau local mais également au niveau global, du fait de l'impact potentiel des grands projets énergétiques sur le changement climatique ou la biodiversité ;

7) la prise en compte du genre liaison par exemple avec l'allègement des travaux des femmes ; la création de revenus monétaires au profit des femmes, de leurs ménages et de leurs communautés ; l'accès à des services sociaux de santé de qualité et d'alphabétisation ;

7) la sécurité de l'approvisionnement et de la diminution de la vulnérabilité des économies aux chocs externes, et en particulier à l'augmentation des cours du pétrole, principe essentiel de tout programme, qui revêt une importance cruciale dans le contexte actuel de flambée du cours du pétrole ;

8) la promotion des approches participatives, qui reposent sur l'implication des usagers dans la définition des choix techniques, financiers et organisationnels ;

9) l'optimisation de l'utilisation des ressources financières disponibles et de mobilisation des ressources additionnelles Aide Publique au Développement (multi et bilatérale), financements nationaux, mobilisation de fonds privés. En recherchant les complémentarités dans les sources de financements régionales et nationales et en privilégiant les solutions « High Impact / Low Cost ».

10) le pérennité des solutions retenues la recherche de la pérennité des investissements au delà de l'échéance de 2015 doit être permanente, ce qui implique d'analyser les solutions alternatives sur le long terme (analyse sur le cycle de vie).

III/ Politiques du secteur énergétique de la CEMAC

La CEMAC a lancé la mise en œuvre des actions du secteur énergie à partir d'un programme sous régional composé de deux projets en coopération sur :

1/ le système d'information énergétique (SIE) Communautaire en partenariat avec l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) qui consiste à mettre en œuvre durant un cycle de trois années, des bilans énergétiques fiables et pérenns par pays et dans la CEMAC servant d'outil d'aide à la décision aux gouvernements nationaux et à la Communauté.

2/ l'Initiative Plan d'Action Energie Rural-périurbain en zone CEMAC (PEAC). Qui consiste à former l'accès à l'énergie à ces populations et réduise la facture énergétique dans ces zones.

IV/ Première tentative de mise en œuvre du PEAC

a) Constats

Des niveaux très différents dans l'appréciation du potentiel;

- Plus de données d'offre que de demande bien que ces États disposent de beaucoup d'information sur le secteur;
- Absence de données suffisantes sur le biomasse qui constitue le gros de la consommation énergétique représentée dans les bilans énergétiques.
- Peu de bilans énergétiques récents;
- Absence d'analyse de tendances dans les consommations;
- Peu d'indicateurs énergétiques

b) Potentiel énergétique de la CEMAC

La zone CEMAC est riche en sources d'énergie renouvelables, dont les plus massives sont :

- L'hydro énergie répartie par ordre décroissant entre le Cameroun, le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine et la Guinée équatoriale (seul le Tchad dispose d'un faible potentiel). Malgré un coût d'investissement élevé et des délais de réalisation importants, les cinq Etats qui en sont dotés pourraient assurer l'intégralité de leur développement électrique à partir de cette source, mais encore pourraient-ils optimiser l'exploitation de cette ressource et fournir le Tchad, en construisant un réseau régional planifié dans le cadre du PEAC ;
- L'énergie solaire, à son plus haut niveau au Tchad, puis au Nord Cameroun et en RCA, et encore d'un niveau intéressant dans les régions équatoriales.

Du fait de son coût très cette technique est réservée à des applications spécifiques telles que le pompage pour le service collectif d'eau ou l'alimentation des relais de télécommunication, ainsi qu'aux usages de faible puissance tels que les lampes basse consommation, les radios et télévisions, la recharge de téléphone, la petite informatique. L'énergie solaire peut aussi être développée à moyenne échelle, sous forme de fermes solaires de quelques mégawatts dans le but d'injecter de l'énergie renouvelable sur le réseau public d'électricité ;

- La biomasse constituée de la production annuelle de bois et autres matières ligneuses telles que les broussailles et grande herbes des forêts et savanes. Le bois énergie est le combustible domestique le plus intéressant dans le contexte rural. A condition d'assurer son cycle de renouvellement et en recourant aux techniques d'efficacité énergétique. Un important potentiel de déchets de biomasse existe également dans les agro-industries.

Cinq des six Etats de la CEMAC sont producteurs d'hydrocarbures. Ce secteur est en mutation très rapide depuis la fin des années 1990 et ce mouvement pourrait s'amplifier à la suite des nouvelles hausses des cours du pétrole et du gaz.

c) Etat actuel de développement :

En face d'un tableau de développement énergétique potentiel d'un intérêt exceptionnel, les réalités du secteur de l'énergie sont très préoccupantes :

- La grande majorité de la population de la CEMAC utilise du bois énergie récolté sans souci de maîtriser son renouvellement, et le brûle dans des conditions insalubres ;
- En dehors du cas du Gabon, le GPL (bouteilles de gaz) est très peu utilisé en milieu urbain, alors qu'il représente le produit de substitution au charbon de bois, le plus indiqué ;
- Plusieurs sociétés d'électricité qui n'ont pas été en mesure d'investir pour suivre la croissance de la demande dans les localités qu'elles desservent, ou bien ont subi des dommages à la suite de conflits, ont un parc de production et de transport insuffisant ou obsolète. Dans le meilleur des cas, les sociétés privées qui assurent un niveau de service correct, ne sont pas en mesure d'être moteur dans les investissements hydroélectriques, du fait du nouveau cadre institutionnel ;
- Aucune société d'électricité n'a développé une culture commerciale adaptée au contexte de pauvreté. Le taux global d'électrification des ménages dans la CEMAC est inférieur à 15%.

- L'électrification périurbaine est la plupart du temps déficiente et en dehors des cas du Cameroun et du Gabon, l'électrification rurale n'a jusqu'alors pas été entreprise à une échelle significative.

d) Le Programme d'Action Energie CEMAC (PEAC) comprend dix actions stratégiques

<p>Action n° 1 – Appui à la planification du secteur électrique</p> <p>Action n° 2 – Développement coordonné de l'hydroélectricité</p> <p>Action n° 3 – Valorisation des excédents de résidus de biomasse des unités agro-industrielles</p> <p>Action n° 4 – Zones de promotion de services énergétiques ruraux</p> <p>Action n° 5 – Projets de démonstration d'électrification périurbaine intensive</p> <p>Action n° 6 – Promotion de l'énergie solaire photovoltaïque</p> <p>Action n° 7 – Optimisation du marché des combustibles domestiques</p> <p>Action n° 8 – Concertation hydrocarbures</p> <p>Action n° 9 – Charte de l'Energie – Code de l'Energie</p> <p>Action n°10 – Observatoire de l'accès à l'Energie</p>

e) Mise en œuvre du Plan d'action- Candidature de la CEMAC au financement FED

La Facilité ACP-CE pour l'Energie, lancée le 19 Juin 2006 avec l'échéance du 6 Octobre 2006, s'est présentée comme un financement potentiel d'infrastructures énergétiques à hauteur de 20 millions d'Euros (environ 13 milliards de FCFA) avec un taux de subvention de la Commission Européenne, pouvant atteindre 50%.

Brève genèse

Le Plan d'action pour la promotion de l'accès à l'énergie intitulé dans la région CEMAC, lancé suite à une déclaration des Ministres de l'Energie à Brazzaville en Juillet 2005, et dont l'étude a été bouclée par l'Atelier de Douala les 3-4 Avril 2006, requiert pour sa réalisation **un financement de 155 milliards de FCFA.**

Données de base de la soumission CEMAC

Pendant que le Secrétariat Exécutif de la CEMAC prend des dispositions pour préparer d'une part un document de cadrage du plan et d'autre part convoquer une table ronde de bailleurs de fonds, la Facilité Energie ACP/CEE vient offrir une opportunité de subvention pouvant atteindre jusqu'à 10 millions d'Euros, soit 6,56

Milliards de FCFA, à condition notamment de s'inscrire dans un calendrier très court (avant le 19 Septembre 2006) et de mobiliser des engagements de cofinancement de même niveau (subvention plafonnée à 50% pour des infrastructures).

f) Proposition de l'action n°5 – Projet d'électrification péri -Urbaine Intensive

Parmi les 10 actions stratégiques composant le Plan d'Action, l'action n°5 réunit toutes les conditions pour être proposée à la Facilité Energie. En effet :

- le potentiel de subvention permettra de monter la moitié du volet n°5, visant à la desserte de 62.500 nouveaux usagers (375.000 habitants vivant dans un contexte de pauvreté).
- Les six Etats membres sont groupées sous la CEMAC
- Dans chaque Etat membre, les Ministres concernés devront s'assurer que les documents nationaux de stratégie de Lutte contre la Pauvreté, accordant à l'énergie une importance à la mesure des enjeux décrits dans le Plan d'Action ;
- Les Etats de la CEMAC réaffirmé la volonté politique de conjointre le périurbain au rural dans les thématiques énergétiques visant à la lutte contre la pauvreté.
- Les Ordonnateurs nationaux de chaque Etat de la CEMAC ont confirmé, la décision de voir l'énergie inscrite comme secteur de concentration dans les Programmes indications Nationaux (PIN) et dans le programme Indicatif Régional (PIR).

g) Grandes lignes de l'action n°5 Projet d'électrification peri-urbaine intensive

Dans la CEMAC, les zones périurbaines concentrent plus de 40% des populations pauvres. Une fraction importante de ces populations peut être électrifiée au prix d'un investissement marginal, et la totalité pourra progressivement être accordée au réseau, à des conditions relativement économiques, tandis que l'effort d'électrification rurale – à mener en parallèle – exige des investissements économiques disproportionnés.

h) Brève Explication opérationnelle

- Puissance utile – compte tenu du foisonnement – à disponibiliser à la production (ou mieux à récupérer à travers des actions fortes de maîtrise de l'énergie) : 120W / usager nouveau à faible pouvoir d'achat (coût induit : 42.000 FCFA/abonné) ;
- Coût objectif d'un branchement économique (incluant tableau d'abonné et comptage) : 35.000 F CFA
- Coût indicatif du différentiel transport et des lignes de distribution associés à la création d'un abonné à faible revenu : composante MT 60.000 FCFA, composante BT 63.000 FCFA ;

- Total indicatif des équipements posés : 138.000 FCFA par abonné + maîtrise d'œuvre 12% et coûts spécifiques d'animation d'investissements et modes organisationnels innovants 10%

i) Répartition tenant compte de la démographie et du revenu national brut de chaque Etat membre

Une clef de répartition élaborée par le Consultant IED tenant compte des aspects socio-économiques de la zone CEMAC a servi pour déterminer le nombre de nouveaux usagers sur les 62 500 branchements.

	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC
Nombre de nouveaux usagers par pays	20 000	10 000	9 000	5 500	5 500	12 500	62 500
Part de subvention en millions de FCFA	1 736	1 569	678	276	259	1 472	5 990
Cofinancements à rechercher, en millions FCFA	2 119	359	1 057	784	801	938	6 058
Subvention en pourcentage de l'investissement	45%	81%	39%	26%	24%	61%	50%

e) Les composants au montage financier

1	Contribution financière du demandeur (CEMAC)	1.067.150	5,25%	
2	Contribution financière des demandeurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ ASS SONEL (CAMEROUN) ▪ Ministère des Mines de l’Energie et de l’Hydraulique (RCA) ENERCA (RCA) ▪ Ministère Energie et Hydraulique (Congo) SNE (Congo) ▪ Ministère des Mines, de l’Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques (Gabon) SEEG (Gabon) ▪ Ministère des Mines et de l’Energie (TCHAD) ▪ Complémentaire 	7.591.184	37,37%	
3	Contribution requise de la Commission	9.982.431	49,14%	
4	Contributions bénéficiaires (usagers)	1.672.360	8,33%	
Total		20.313.131	100%	

MONTANTS EN MILLIONS DE FCFA

	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011
S.E CEMAC	350	350	350	350	350	1750
CAMEROUN	1000	2000	2000	2000	1000	8000
CONGO	1000	2000	2500	2500	0	8000
GABON	1000	2000	2000	2000	1000	8000
GUINEE EQUATORIALE	1000	2000	2000	2000	1000	8000
RCA	600	1200	2000	2000	1000	8000
TCHAD	1000	2000	2000	2000	1000	8000
TOTAL	5950	11550	12050	12050	4950	46550

TOTAL DES 10 ACTIONS -----> 155000

Montant de l'autofinancement budgété par les Etats et le Secrétariat Exécutif 30,0%

□ M.Pierre YETE

Sous-Directeur Industrie et Tourisme

CEMAC Bangui/ RCA

Tél: Bur : (236) 61 1885/ Cel : 50 21 58

Fax :(236) 61 21 35

E-mail: pierreyete@yahoo.fr et p_yete@cemac.cf